

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00298 Numéro SIREN : 490 887 700 Nom ou dénomination : A.M. ENVIRONNEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2020 sous le numéro de dépôt 513

AM ENVIRONNEMENT
GRATE,
20235- VALLE DI ROSTINO
RCS Bastia 490 887 700

COMPTES ANNUELS
destinés
AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Exercice clos le 31/12/2017

*Certifié conforme
Par la Présidence*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 830.00	3 830.00		1 251.84	1 251.84	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 603 540.41	74 736.93	1 528 803.48	464 111.36	1 064 692.12	229.40
	Installations techniques, matériel et outillage	5 447 195.76	2 495 930.31	2 951 265.45	2 729 603.73	221 661.72	8.12
	Autres immobilisations corporelles	3 049 583.32	1 454 218.98	1 595 364.34	1 917 929.94	322 565.60	16.82
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	50 000.00		50 000.00	50 000.00		
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	43 520.00		43 520.00	43 520.00		
	Créances rattachées à des participations	240 219.08		240 219.08	233 053.38	7 165.70	3.07
	Autres titres immobilisés	2 912.50		2 912.50	2 912.50		
	Prêts				196.59	196.59	100.00
	Autres immobilisations financières	110 000.00		110 000.00	61 500.00	48 500.00	78.86
	Total II	10 550 801.07	4 028 716.22	6 522 084.85	5 503 686.16	1 018 398.69	18.50
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	7 334.10		7 334.10	19 800.00	12 465.90	62.96
	Avances et acomptes versés sur commandes	560 283.81		560 283.81	58 160.17	502 123.64	863.35
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 305 330.34	607.20	2 304 723.14	1 636 716.51	668 006.63	40.81
	Autres créances	1 772 364.48		1 772 364.48	1 564 599.05	207 765.43	13.28
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	96.40		96.40	96.40		
	Disponibilités	641 254.73		641 254.73	839 824.35	198 569.62	23.64
	Charges constatées d'avance (3)	35 571.68		35 571.68	23 182.78	12 388.90	53.44
	Total III	5 322 235.54	607.20	5 321 628.34	4 142 379.26	1 179 249.08	28.47
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	15 873 036.61	4 029 323.42	11 843 713.19	9 646 065.42	2 197 647.77	22.78

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

57 306.08

729.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 546 000)	546 000.00	546 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	103 960.00	103 960.00		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	204 458.35	204 458.35		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	558 046.22	558 046.22		
	Report à nouveau	2 135 740.30	1 482 588.16	653 152.14	44.05
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	443 615.60	653 152.14	209 536.54	32.08
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	286 067.42	487 609.70	201 542.28	41.33
	Provisions réglementées				
	Total I	4 277 887.89	4 035 814.57	242 073.32	6.00
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 813 649.62	1 792 618.00	1 021 031.62	56.96
	Concours bancaires courants		12.30	12.30	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	1 360 125.31	1 255 460.95	104 664.36	8.34
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 547 678.76	2 032 287.37	515 391.39	25.36
	Dettes fiscales et sociales	795 143.27	529 152.67	265 990.60	50.27
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 603.30		28 603.30	
	Autres dettes	20 625.04	719.56	19 905.48	NS
	Total IV	7 565 825.30	5 610 250.85	1 955 574.45	34.86
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total V				
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	11 843 713.19	9 646 065.42	2 197 647.77	22.78
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 936 808.94	3 577 227.00		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite à un contrôle de la DREAL, AM Environnement a mobilisé du personnel en interne pour la remise aux normes des installations en suivant les recommandations.

AM Environnement s'est faite livrer au cours de l'exercice la première partie d'un centre de tri plus performant et en phase avec les besoins de l'entreprise.

Une nouvelle équipe comptable est arrivée au cours de l'exercice 2018 mais elle est largement intervenue sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 14 960 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 14 960 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	14 960
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	14 960

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 108		
Constructions sur sol propre			638
Installations générales agencements aménagements des constructions	484 950		1 159 369
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 804 417		647 985
Installations générales agencements aménagements divers	2 773 590		14 367
Matériel de transport	225 816		590
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 971		
Avances et acomptes	50 000		26 510
TOTAL	8 380 744		1 849 458
Autres participations	276 573		10 354
Autres titres immobilisés	2 913		
Prêts, autres immobilisations financières	61 303		51 200
TOTAL	340 789		61 554
TOTAL GENERAL	8 736 642		1 911 012

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		11 278	3 830	3 830
Constructions sur sol propre			638	638
Installations générales agencements aménagements constr.	41 417	0	1 602 903	1 602 903
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 206	0	5 447 196	5 447 196
Installations générales agencements aménagements divers	5 631	0	2 782 325	2 782 325
Matériel de transport			226 406	226 406
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 119	0	40 852	40 852
Avances et acomptes	26 510		50 000	50 000
TOTAL	79 883	0	10 150 319	10 150 320
Autres participations	3 188	0	283 739	283 739
Autres titres immobilisés			2 913	2 913
Prêts, autres immobilisations financières	1 003	1 500	110 000	110 000
TOTAL	4 191	1 500	396 652	396 652
TOTAL GENERAL	84 074	12 778	10 550 801	10 550 801

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	13 856	1 252	11 278	3 830
Constructions sur sol propre		93		93
Installations générales agencements aménagements constr.	20 839	53 805		74 644
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 074 813	421 117		2 495 930
Installations générales agencements aménagements divers	936 806	297 527		1 234 333
Matériel de transport	153 236	28 912		182 148
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 405	4 333		37 738
TOTAL	3 219 099	805 787		4 024 886
TOTAL GENERAL	3 232 955	807 039	11 278	4 028 716

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 252				
Constructions sur sol propre	93				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	53 805				
Instal.techniques matériel outillage indus.	421 117				
Instal.générales agenc.aménag.divers	297 527				
Matériel de transport	28 912				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 333				
TOTAL	805 787				
TOTAL GENERAL	807 039				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Dégressif & Linéaire	5 à 50 ans
Agencements et aménagements	Dégressif & Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Dégressif & Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Dégressif & Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	404 842
Autres créances	200
Total	405 042

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENT PRODTS NON ENCORE FACT.	
- syvadec dec 17	105 538
- FAE complement presta 2017	299 304
int courus a recevoir	
- interet 4T17	200
Total	405 042

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 448
Dettes fiscales et sociales	871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 603
Autres dettes	551
Total	90 523

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
INT.COURUS SUR EMPRUNTS	
- INTERETS BPI FRANCE	227
- interet femu qui 200Ke	125
- interet femu qui 150Ke	1 281
- INTÉRET femu qui 400Ke	1 743
- INTERETS PRET SG BROYEUR	204
- interet emprunt CE 4100Ke	471
FOURNISS FACTURE NON PARVENUE	
- fnp cac 2016	14 400
- fnp cac 2017	14 400
- bilan 2017	10 800
- U RUSTINU	12 060
- EDF	4 788
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	
- FNP MAN PORTEUR+BRAS	1 563
- FNP MAN PORTEUR+BAS	112
- FNP SYVADEC 07-12/2017	26 928
CHARGES À PAYER	
- T.APP COMPLEMENT	871
INTERETS COURUS	
- PROV FRAIS CPTE SG	94
- PROV RELEVÉ COM SG	36
- PROV FRAIS TENUE CPTE CA	195
- PROV SG CIONS TENUE CPTE	226
Total	90 524

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	35 572
Total	35 572

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
- protect security janvier	2 250		
- CCA CB	295		
- CCA CB	295		
- cca CB	2 773		
- cca cb	160		
- cca cb	280		
- cca cb	366		
- cca cb	439		
- cca cb	457		
- cca cb	827		
- cca cb	201		
- cca cb	192		
- cca cb	2 767		
- cca cb	335		
- cca cb	6 025		
- cca cb	3 361		
- cca cb	1 134		
- cca cb	3 715		
- cca cb	783		
- cca cb	1 859		
- cca cb	310		
- cca cb	192		
- cca cb	788		
- cca cb	313		
- cca cb	561		
- cca cb	392		
- cca cb	1 209		
- cca cb	500		
- PELLENC - TELEMANTENANCE	2 085		
- PELLENC - TELEMANTENANCE	707		
Total	35 572		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

AM ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 546 000 euros
Siège social : Hameau de Grate – 20 235 VALLE DI ROSTINO
RCS Bastia 490 887 700

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 4 276 597 euros, contre 4 681 805 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des charges et produits d'exploitation, la Société a réalisé un bénéfice de 443 616 euros, contre un bénéfice de 653 152 euros au titre de l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société devrait poursuivre son activité dans les mêmes conditions que lors de l'exercice précédent avec pour objectif d'améliorer ses ventes et sa marge commerciale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La Société détient les filiales suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Détention</i>	<i>Chiffre d'affaires au 31/12/2017</i>	<i>Résultat Au 31/12/2017</i>
TRIAC (517 833 893- RCS Bastia)	66,65%	298 094 €	14 070 €
AM BOIS (794 456 756- RCS Bastia)	20 %	1 240 908 €	103 031 €

La société TRIAC, établie à BIGUGLIA (20 620), est spécialisée dans le secteur d'activité de la collecte des déchets non dangereux. Au 31 décembre 2017, elle a effectué un bénéfice de 14 070 euros pour un Chiffre d'Affaires de 298 094 euros.

La société AM BOIS, implantée à VALLE DI ROSTINO (20 235) est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises), de bois et matériaux de construction. Au 31 décembre 2017, elle a effectué un bénéfice de 103 031€ pour un Chiffre d'Affaires de 1 240 908 €.

Prises de participation ou prises de contrôle

Néant.

Cession de participations

Néant.

Sociétés contrôlées

Néant.

Actions d'autocontrôle

Néant.

Régularisation de participations croisées

Néant.

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société n'a aucune succursale.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires est 4 276 597 euros, contre 4 681 805 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de – 8,65%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 802 135 euros contre 37 851 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks est de 626 601 euros contre un 356 047 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 427 693 euros contre 3 256 335 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,26%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 14 047 euros contre 35 680 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 60,63 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 286 129 euros contre 238 805 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,82%.

Le montant des charges sociales s'élève à 47 440 euros contre 129 626 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 63,40%.

L'effectif moyen de la Société s'élève à 12 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 807 039 euros contre 786 695 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,59%.

Le montant des autres charges s'élève à 5 744 euros contre 15 383 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 62,66 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 214 692 euros contre 4 818 570 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,22%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 135 961 euros contre – 98 914 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de – 37,45%.

Compte tenu d'un résultat financier de – 44 690 euros (contre un résultat de -7 429 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à – 180 651 euros contre – 91 485 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 97,47%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel 203 160 euros,
- d'un impôt sur les sociétés – 421 107 euros,

Au 31 décembre 2017, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 443 616 euros contre un bénéfice de 653 152 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 32,08%.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 11 843 713 euros contre 9 646 065 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,78%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 443 616 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	443 616 euros
Au compte « Report à nouveau » de	2 135 740 euros
S'élevant ainsi à	2 579 356 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élèverait à 4 277 888 euros

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

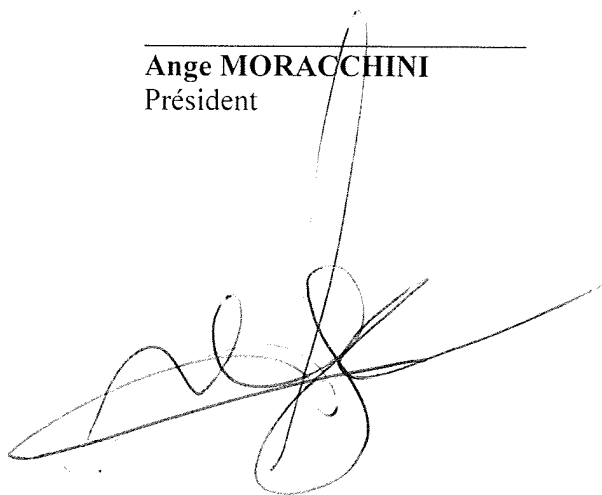
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Ange MORACCHINI
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.

AM ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 546 000 euros
Siège social : Hameau de Grate – 20 235 VALLE DI ROSTINO
RCS Bastia 490 887 700

FIDUCIAL AUDIT
20 Place de l'IRIS La Défense
92400 Courbevoie

Hameau de Grate, le 08/06/2018

Objet : Information conventions réglementées

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Nous vous informons par la présente que les conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce sont :

- **Bail conclu entre la SCI MUGLIARE et la SAS AM ENVIRONNEMENT**

La Société a versé la somme de 50 435 euros dans le cadre d'un bail conclu avec la SCI U MUGLIARE. Le capital de cette société est détenu à 85% par M. Ange MORACCHINI.

- **Relations avec la société RISCAMONE**

Selon la convention de gestion passée entre la SAS ENVIRONNEMENT et la société RISCAMONE, cette dernière a facturé des prestations pour un montant de 238 753 euros.

- **Prise en charge des frais de déplacements de la Direction**

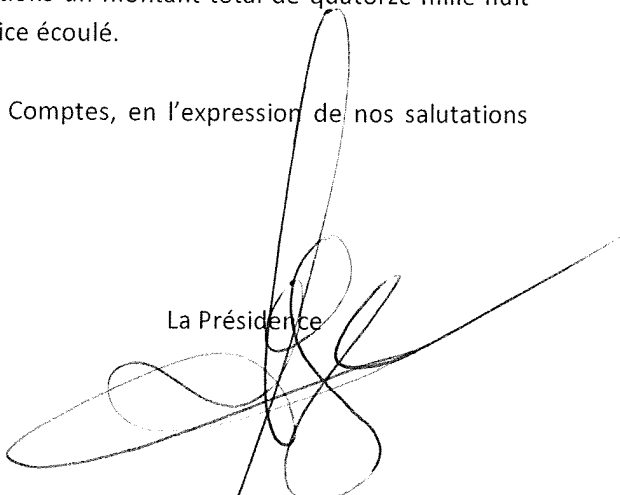
La Société a pris en charge au titre des frais de voyages et de déplacements de la Direction un montant total de quatorze mille deux cent soixante-douze (14 272) euros au cours de l'exercice écoulé.

- **Prise en charge des frais de réceptions**

La Société a pris en charge au titre des frais de réceptions un montant total de quatorze mille huit cent cinquante-deux (14 852) euros au cours de l'exercice écoulé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire aux Comptes, en l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidence



AM ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 546 000 euros
Siège social : Hameau de Grate – 20 235 VALLE DI ROSTINO
RCS Bastia 490 887 700

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018
POUR L'EXERCICE CLOS DU 31/12/2017

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 443 616 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	443 616 euros
Au compte « Report à nouveau » de	2 135 740 euros
S'élevant ainsi à	2 579 356 euros

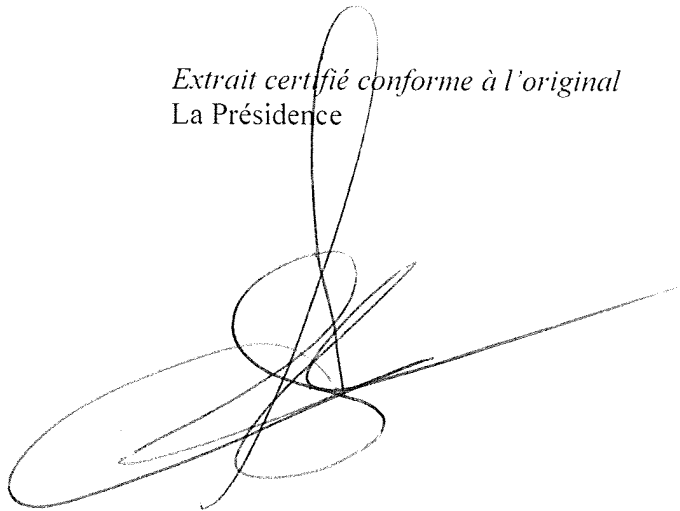
Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élève à 4 277 888 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original
La Présidence

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

AM ENVIRONNEMENT

SAS au capital de 546 000 €

Hameau de Grate - ZI de Tragone

20 620 VALLE DI ROSTINO

RCS BASTIA 490 887 000

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes

De l'exercice clos le 31 décembre 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 octobre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S AM ENVIRONNEMENT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation des réserves

- Lors de l'audit des comptes, nous avons identifié :
 - 66 k€ de dépenses, comptabilisées sous la rubrique « Achats de marchandises » en contrepartie de chèques émis, pour lesquelles aucune pièce justificative n'a pu nous être communiquée ;
 - 15 k€ de solde de caisse, comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Disponibilités », pour lesquelles aucun élément n'a pu justifier la réalité de ces sommes.

Nous sommes dans l'incapacité de nous prononcer sur le bien fondé de ces éléments qui s'élèvent à 81 k€ et qui sont pour partie enregistrés en charges de l'exercice (66 k€) et pour partie maintenue à l'actif du bilan (15 k€) alors qu'ils auraient du être dépréciés et grever le résultat de ce montant.

- Un crédit d'impôt a été comptabilisé en produit de l'exercice pour 421 k€ sur la base des investissements constatés sur l'exercice et notamment de la production immobilisée engagée pour remettre le site aux normes consécutivement à son sinistre. Nous n'avons pas pu obtenir de certitudes sur l'éligibilité de l'ensemble des dépenses retenues, et par ailleurs la validité n'a pas encore été formellement obtenue de la part de l'administration fiscale. Dans ce contexte, des incertitudes demeurent sur la recouvrabilité intégrale de ce crédit d'impôt.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves » nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants

et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bastia, le 23 décembre 2019

Le Commissaire aux comptes

FIDAUDIT 

FIDUCIAL

AUDIT

37 bd Paoli - BP 27

20268 BASTIA Cedex 2

Tél. 04 95 32 83 10

Fax 04 95 31 30 61

Alain SEFFAR

Associé

AM ENVIRONNEMENT

SAS au capital de 546 000 €

Hameau de Grate - ZI de Tragone

20 620 VALLE DI ROSTINO

RCS BASTIA 490 887 000

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes

De l'exercice clos le 31 décembre 2017

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Bastia, le 23 décembre 2019

Le Commissaire aux comptes
FIDUCIAL
AUDIT

37 bd Paoli - BP 27
20268 BASTIA Cedex
Tél. 04 95 32 83 10
Fax 04 95 31 30 00

Alain SEFFAR
Associé